



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 MARS 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 38
absents représentés : 18
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Séverine DUCAMP a donné pouvoir M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Éric LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE PORT DE CAPBRETON

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE



Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2024, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2023 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2024.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M4, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2023 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous pour le budget annexe « Port de Capbreton » :

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement 2023	+ 88 681,23
Solde Restes à réaliser au 31/12/2023	- 317 373,97
Besoin de financement section d'investissement	- 228 692,74

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2023	1 141 992,88
→ Report en fonctionnement (R002)	913 300,14
→ Affectation au R1068 - recette investissement	228 692,74

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2023 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2024 pour couvrir des besoins de financement ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget annexe « Port de Capbreton »,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2023 sur le budget primitif 2024, tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2024, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans



le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 mars 2024

Le président,

Pierre Froustey





RESTES A REALISER 2023

BUDGET PORT ET LAC

DEPENSES

Super-opération Opération		PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION		
Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	
1641 EMPRUNTS EN EURO	150 000,00	116 642,36	0,00	
Total	Total Opération PAS D OPERATION	150 000,00	116 642,36	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	150 000,00	116 642,36	0,00
Super-opération Opération		O 201	OPERATION VOTEE DESENSABLEMENT	
Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 091 155,95	1 048 281,98	73 765,00	
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	200 000,00	0,00	169 108,97	
Total 201	Total Opération DESENSABLEMENT	1 291 155,95	1 048 281,98	242 873,97
Super-opération Opération		O 203	OPERATION VOTEE INSTALLATIONS PORTUAIRES	
Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	
2188 AUTRES	125 000,00	0,00	0,00	
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	200 000,00	0,00	0,00	
Total 203	Total Opération INSTALLATIONS PORTUAIRES	325 000,00	0,00	0,00
Super-opération Opération		O 205	OPERATION VOTEE BORNES INTELLIGENTES	
Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	
2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000,00	3 250,00	70 000,00	
Total 205	Total Opération BORNES INTELLIGENTES	80 000,00	3 250,00	70 000,00
Super-opération Opération		O 206	OPERATION VOTEE CAPITAINERIE	
Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	12 700,00	6 014,18	4 500,00	
Total 206	Total Opération CAPITAINERIE	12 700,00	6 014,18	4 500,00
Total O	Total Super-opération OPERATION VOTEE	1 708 855,95	1 057 546,16	317 373,97
TOTAL DEPENSES		1 858 855,95	1 174 188,52	317 373,97



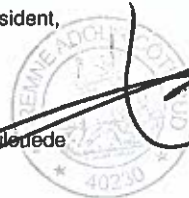
RECETTES

Super-opération Opération		PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION		
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 064 965,28	1 064 965,28	0,00
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	623 890,67	0,00	0,00
	28121 TERRAINS NUS	0,00	2 225,35	0,00
	28135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	0,00	2 300,00	0,00
	28153 INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	170 000,00	125 591,02	0,00
	28154 MATERIEL INDUSTRIEL	0,00	5 546,55	0,00
	28182 MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	28 661,58	0,00
	28183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	4 525,19	0,00
Total	Total Opération PAS D OPERATION	1 858 855,95	1 233 814,97	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	1 858 855,95	1 233 814,97	0,00
Super-opération Opération		O 201	OPERATION VOTEE DESENSABLEMENT	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	29 054,78	0,00
Total 201	Total Opération DESENSABLEMENT	0,00	29 054,78	0,00
Total O	Total Super-opération OPERATION VOTEE	0,00	29 054,78	0,00
TOTAL RECETTES		1 858 855,95	1 262 869,75	0,00

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 10/01/2024

Le vice Président,

Jean Claude Dattouède





RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023

PORT DE CAPBRETON

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 858 855,95	2 773 107,67	4 631 963,62
Recettes nettes	1 262 869,75	2 913 873,00	4 176 742,75
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	1 858 855,95	2 773 107,67	4 631 963,62
Dépenses nettes	1 174 188,52	1 771 880,12	2 946 068,64
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023	88 681,23 ✓	1 141 992,88 ✓	1 230 674,11

	Résultat prévisionnel 2023	Résultat restes à réaliser	Résultats prévisionnels globaux 2023
INVESTISSEMENT	88 681,23	- 317 373,97 ✓	228 692,74
FONCTIONNEMENT	1 141 992,88		1 141 992,88
RESULTAT	1 230 674,11 ✓	- 317 373,97	913 300,14



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

ETABLISSEMENT : PORT DE CAPBRETON - CC MACS

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

60004 - PORT DE CAPBRETON - CC MACS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 858 855,95	2 773 107,67	4 631 963,62
Titres de recette émis (b)	197 904,47	2 744 932,49	2 942 836,96
Réductions de titres (c)		328 647,16	328 647,16
Recettes nettes (d = b - c)	197 904,47	2 416 285,33	2 614 189,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 858 855,95	2 773 107,67	4 631 963,62
Mandats émis (f)	1 174 188,52	1 810 773,84	2 984 962,36
Annulations de mandats (g)		38 893,72	38 893,72
Depenses nettes (h = f - g)	1 174 188,52	1 771 880,12	2 946 068,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		644 405,21	331 878,84
(h - d) Déficit	976 284,05		

SGC Saint Vincent de Tyrosse
BP 54
6 Allée des Magnolias
40230 ST VINCENT DE TYROSSE